



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 9 novembre 2020 a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement d'emprunt 671-1-20 modifiant le règlement d'emprunt 671-20 pour l'achat de véhicules et d'équipements incendie afin d'augmenter les dépenses à 450 000 \$ et l'emprunt à 450 000 \$

Qu'entre le 20 novembre 2020 et le 7 décembre 2020, une consultation écrite d'au moins 15 jours a été tenue afin de permettre aux personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, de demander que ces règlements soient soumis à une approbation référendaire. Les personnes habiles à voter devaient transmettre une demande écrite contenant les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de leur signature.

Qu'à la fin de la consultation écrite, le 7 décembre 2020, aucune demande écrite n'a été enregistrée pour ces règlements et que par conséquent, les règlements sont réputés approuvés par les électeurs habiles à voter.

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement en date du 20 janvier 2021 pour un emprunt additionnel n'excédant pas 95 871 \$ portant ainsi l'emprunt total à 445 871 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements incendie.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 5^e jour de février 2021

Danielle Maheu
Greffière